



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 septembre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire **urgente** à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** et à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes**.

Au cours de la soirée du 23 septembre 2020, le Luxembourg a été classé en « zone rouge » par les autorités belges, dans la suite de la montée en flèche des infections de Covid-19 que connaît le Grand-Duché depuis environ deux semaines. Dans de nombreux pays, la fin des vacances estivales et la reprise de la vie économique et publique ont mené à une augmentation des infections. Par conséquent, les restrictions à l'intérieur de ces pays tout comme celles affectant les déplacements transfrontaliers tendent vers un resserrement. Ceci au moment de la rentrée académique, où de nombreux étudiants luxembourgeois préparent ou effectuent le retour vers leurs pays d'études respectifs.

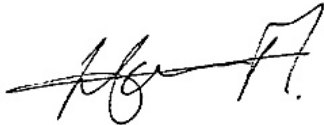
En l'absence d'un vaccin éprouvé et largement disponible contre le Covid-19, les ressernements ou relâchements de restrictions qui partout répondent aux fluctuations des statistiques d'infections seront assujetties à des changements difficilement prévisibles. Les dispositions concernant les passages transfrontaliers (par exemple l'obligation d'observer une quarantaine) sont susceptibles d'entraver particulièrement les étudiants luxembourgeois qui font de nombreux trajets entre le Luxembourg et leur lieu d'études. Au cours des mois à venir, ils auront donc un besoin continu d'informations actualisées et fiables sur les différentes restrictions et obligations les affectant.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

1. **Selon Messieurs les Ministres, quelle est la meilleure source d'informations pour les étudiants luxembourgeois en ce qui concerne les restrictions de voyage et les obligations dans leurs pays d'études (notamment ceux limitrophes au Luxembourg) ?**
2. **Quelles sont les organes ou services étatiques chargés de l'analyse des restrictions et obligations à l'étranger et notamment de celles affectant les étudiants luxembourgeois ? Est-ce que le CEDIES est impliqué dans la collecte et l'analyse des informations requises, ou dans la communication des informations aux étudiants ?**

3. Sur la liste des lignes téléphoniques (« hotlines ») affichées sur le site d'information gouvernemental sur le Covid-19 ([www.covid19.lu](http://www.covid19.lu)), une qui soit dédiée spécialement aux étudiants fait défaut. Messieurs les Ministres considèrent-ils utiles un tel service ? Dans l'affirmative, quel serait un cadre temporel réaliste pour sa mise en place ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



**Marc Hansen**  
Député



**Djuna Bernard**  
Députée